

REGLEMENT DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LES DEPARTEMENTS ET LES CLUBS CRITERES D'AUTORISATION POUR DES MANIFESTATIONS A DOMINANTE COMPETITION

Respect du règlement fédéral :

Dimension des tapis, temps de récupération entre les combats, catégories d'âge et de poids, affiliation des clubs à la FFJDA, licences obligatoires FFJDA et qualité de l'arbitrage.

Critères :

- Les compétitions sèches pour les poussins ne sont pas autorisées. **Les arbitres officiels et école des jeunes arbitres auront interdiction d'arbitrer des compétitions poussins.**
- Une demande d'autorisation de manifestation pour la saison avenir devra parvenir au **COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE - METROPOLE LYON JUDO** accompagnée du règlement précis, au plus tard le 10 juin de la saison sportive en cours.
- Toutes les demandes d'autorisation qui répondront aux critères et qui seront transmises dans les délais figureront sur le calendrier officiel des Tournois et interclubs labellisés pour la saison sportive en cours. Ce document sera diffusé à tous les clubs par l'intermédiaire du site du Comité du Rhône de judo.
- Les manifestations dont la demande d'autorisation aura été faite dans les délais et qui ne répondent pas aux critères, ne bénéficieront pas du **label Fédéral** octroyé par la Commission.
- Pour une première édition de tournoi, le classement sera systématiquement en catégorie C.
- Toute demande d'autorisation qui ne sera pas établie à l'aide du document prévu à cet effet dans ce mémento sera systématiquement renvoyée au club.
- Les demandes qui seront faites après le délai (10 juin) seront traitées par la commission régionale. Celle-ci informera les clubs en cas d'avis défavorable. Si aucun avis défavorable n'est spécifié à l'association dans un délai de 15 jours après envoi du document de déclaration par le club, celui-ci pourra organiser sa manifestation sans autre condition.

Seul les clubs qui auront envoyé leur déclaration avant le 10 juin et qui paraîtront sur le calendrier officiel pourront demander la présence d'arbitres officiels ou de jeunes arbitres.

Classement :

2 catégories

TOURNOIS :

- Combat en poules ou en tableaux
- Classement unique par catégorie d'âge et de poids (un seul premier par catégorie de poids)
- Arbitres officiels
- Ouvert aux clubs extérieurs à son département minimum.
- Obligation d'envoyer un bilan (sur imprimé prévu à cet effet) au Comité du Rhône de judo en vue de la labellisation en cat A, B, ou C pour la saison suivante.

Tournoi label A :

Tournoi avec participation de délégations étrangères et de clubs représentant au moins 4 ligues différentes (y compris celle de la ligue Rhône Alpes)

La date des tournois classés A figure au calendrier sportif de la ligue (mémento). Aucune compétition officielle régionale ou départementale ne sera positionnée à cette date là.

Tournoi label B :

Tournoi avec participation de clubs représentant au moins 3 ligues différentes (y compris celle de la ligue Rhône Alpes)

La date des tournois classés B figure au calendrier sportif de la ligue (mémento).

Tournoi label C :

Tournoi avec participation de clubs représentant au moins 3 départements différents (y compris celui de l'organisateur)

La date des tournois classés C figure au calendrier des tournois et interclubs établi courant octobre et diffusé à l'ensemble des clubs de la ligue. Parution également sur le site du comité du Rhône de judo

INTERCLUBS :

Compétition poules, tableaux ou en ligne ne répondant pas aux critères d'un tournoi.